

# ECHANGEONS SUR LA RETRAITE



## SNPTP/FO

2<sup>ème</sup> trimestre 2016 - n° 30



Syndicat National des Personnels Techniques et Paramédicaux Force Ouvrière de la Défense  
46 rue des petites écuries – 75010 PARIS (<http://www.fodefense.com>)

## SOMMAIRE

- *Quelques réflexions*
- *Le pouvoir d'achat des retraités est en berne*
- *Les complémentaires santé*
- *Retraités invalides ou rentiers : ce que vous n'avez pas à déclarer*
- *Un plus pour les retraités ?*
- *Les retraités qui échappent au malus*
- *La retraite simple comme un clic*
- *Quelques chiffres*
- *Rions un peu*

## Mots croisés et Sudoku

Directeur de publication :  
Jean-Pierre Hofé  
Directeurs de rédaction :  
Jean-Pierre Hofé  
Patrick Daulny

### Quelques réflexions

#### La « mise à niveau » de nos retraites, c'est pour quand ? ○○○○

L'évolution du montant moyen des pensions a été de 1,20 % entre 2004 et 2012. Normalement, le système actuel de retraite français est fait pour que les retraités conservent le même pouvoir d'achat tout au long de la retraite. Toutefois, ce n'est pas le cas pour 3 raisons :

- les pensions sont indexées sur les prix à la consommation et non sur les salaires,
- il y a toujours un décalage entre l'inflation et la date d'effet de ladite revalorisation,
- il y a des prélèvements qui sont venus obérer les retraites...

...ce que FO dénonce !

De plus, les études faites par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) dans une perspective comprise entre 2016 et 2060, soit 45 ans, nous paraissent aberrantes, surtout si l'on compare l'évolution des salaires et des retraites entre 1968 et aujourd'hui. C'est une absurdité au vu des conditions évolutives actuelles sur les plans économiques et sociaux.

Pour les retraités d'une façon générale, les dépenses de santé, de logement, d'énergie et de chauffage constituent une charge importante dans leur budget car elles sont en constante augmentation. De plus, les remboursements des médicaments, les dépassements d'honoraires, l'augmentation des cotisations des mutuelles, pèsent de plus en plus lourd et diminuent d'autant le pouvoir d'achat des retraités.

Le minimum de pension s'est fortement dégradé dans la fonction publique. Auparavant, le calcul se faisait sur une durée de service de 25 ans pour avoir le maximum de retraite. Depuis 2003, elle est fixée à 40 ans et son montant est actuellement de 1158 € pour cette durée. Compte tenu de la conjoncture qui fait qu'actuellement l'entrée en activité est de plus en plus tardive, ils seront peu nombreux ceux qui compteront une retraite complète de 40 ans de cotisations...

... / ...



## Quelques réflexions (suite)

Les chiffres tendent de faire apparaître les retraités français comme des privilégiés, dans la mesure où leur niveau de vie est supérieur en France à ceux de 11 autres pays (Allemagne, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, etc.). Mais ce simple constat n'est pas suffisant, car il faut rappeler que les salariés français ont cotisé pendant leur activité, de façon obligatoire, deux fois plus que les salariés de ces pays...

La COR, en citant constamment des chiffres moyens, fausse le résultat en ne mettant pas en évidence les différences entre les catégories de retraités. Ce qui accentue l'amertume des intéressés quand le gouvernement s'appuie sur ces chiffres pour engager des réformes ! Nous les retraités, on les estime injustes et inéquitables. Par contre, nos dirigeants et nos élus se gardent bien de s'appliquer les mêmes règles en ce qui concerne leurs retraites...

Je rappelle que nous sommes 15 millions de retraités et que notre poids est conséquent dans la vie de la Nation.

Aussi, nous revendiquons une revalorisation des retraites basée sur l'évolution des salaires et non plus sur le niveau de l'inflation.

○○○○ **Quand nous, retraités,  
on prendra conscience de notre poids électoral  
et que nous ferons pression sur le gouvernement pour  
qu'il nous écoute et répare les injustices dont nous sommes victimes !**

Amitiés syndicalistes,

JPH  
Section « retraités » du SNPTP

## Le pouvoir d'achat des retraités est en berne

Selon l'INSEE, le pouvoir d'achat des retraités est en berne.

La question du pouvoir d'achat des pensions est un sujet de préoccupation permanente pour notre organisation. Cette question sensible soulève bien des controverses, voire même des malentendus. Les études d'experts sont aussi nombreuses que diverses. Certaines concluent que le pouvoir d'achat des retraités a beaucoup souffert.

D'autres (souvent avancées par ceux qui veulent opposer les générations entre elles pour plaider en faveur d'une profonde réforme systémique des retraites) s'attachent à montrer que l'évolution du pouvoir d'achat des retraités s'apparenterait à celle des actifs, voire serait plus favorable.

**Même si certains experts considèrent que notre pouvoir d'achat de retraités est resté intact**, nous estimons qu'il y a eu perte pour différentes raisons. Ce sentiment ne résulte pas seulement du gel des pensions, mais également d'autres facteurs. Y figurent entre autres la réforme des taux de Cotisation Sociale Généralisée applicables aux retraités, la hausse de la fiscalité locale ou encore le durcissement de l'Impôt sur le Revenu effectué en 2013 et 2014.

De plus, le salaire moyen des actifs a augmenté de 2,3 % en 2 ans. A cela s'ajoute le fait que 7 millions et demi de retraités imposables payent désormais la taxe pour financer la réforme de la dépendance. Celle-ci est égale à 0,3 % du montant de leur pension, c'est à dire 4,50 euros par exemple pour une retraite moyenne de 1500 euros.



## **C'est pourquoi nous revendiquons une revalorisation des retraites basée non sur l'inflation, comme à l'heure actuelle, mais sur l'évolution des salaires.**

Le pessimisme est particulièrement marqué chez les actifs, qui sont 56 % à déclarer qu'ils ne disposeront pas à la retraite des ressources suffisantes pour vivre. L'anticipation des actifs est plus sombre que la perception de la réalité par les retraités, qui sont 30 % à estimer disposer de ressources suffisantes. Ce pessimisme est plus fort, à égalité, chez les employés et chez les ouvriers (62 %).

Sur le long terme, le niveau de vie des retraités est amené à diminuer par rapport au reste de la population. Selon les projections du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), les pensions devraient baisser à partir de 2016, par rapport au revenu d'activité moyen, jusqu'en 2060.

Pour cette enquête, l'organisme s'est appuyé sur cinq scénarii économiques optimistes (une croissance forte et une diminution du chômage) et pessimistes (une faible croissance, et un chômage élevé) ce qui est le cas actuellement.

Dans trois de ces simulations, le COR prévoit un retour à l'équilibre du système des retraites entre 2025 et 2030 si le chômage se stabilise à 4,5 %, et une croissance économique à hauteur de 1,5 % par an.

A l'inverse, dans les prévisions plus pessimistes, le système resterait durablement en besoin de financement, surtout si la croissance des revenus est inférieure à 1,5 %. Autrement dit, la croissance influencerait considérablement sur l'équilibre du système des retraites, ce qui paraît d'ailleurs comme une évidence.

Cependant, quel que soit le scénario retenu, la pension moyenne des retraités diminuerait entre 2016 et 2060. Selon les projections du COR, cette baisse serait due à « l'indexation selon l'inflation des droits acquis en cours de carrière et de pensions liquidées ». Autrement dit, les écarts entre les pensions et les revenus d'activité se creuseraient d'année en année.

*Ce document a été élaboré à partir des enquêtes de la Direction de la Recherche Etudes, Evaluations Statistiques (DHESS), document qui a servi aux travaux du COR.*

*LE LIEN N° 119 – Michel DELATTRE, secrétaire général UCR-FO.*

## **Les complémentaires santé : ce qui change pour les retraités**

Aujourd'hui, si vous prenez votre retraite, vous avez le droit de conserver la complémentaire de votre entreprise. La cotisation sera revue à la hausse, pour tenir compte de votre âge (différent de l'âge moyen des salariés de l'entreprise), mais l'augmentation ne doit pas dépasser 50% maximum de la cotisation totale (part du salarié + part de l'entreprise), de sorte que le retraité ne doit pas payer plus de 150% du tarif appliqué à ses collègues restés dans l'entreprise.

À l'avenir, cette hausse pourrait être étalée sur trois à cinq ans (projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016).

Des contrats santé dédiés aux seniors pourraient aussi voir le jour. Pour eux, les taxes seraient réduites de 2%. Comme pour l'ACS, des assureurs seraient sélectionnés pour offrir ces contrats à des prix étudiés.

### **Faire les bons choix :**

- Garder le contrat de l'entreprise n'est pas toujours la meilleure solution, car il comporte des garanties dont vous n'avez plus besoin (maternité...) qui en renchérissent la cotisation, et il ne couvre pas votre conjoint ou concubin.



- Certains comparateurs sur internet peuvent vous aider à chercher un contrat mieux adapté comme mutuelle.fr (qui respecte votre anonymat et propose, pour votre profil de dépenses médicales, les mutuelles de son réseau), ou mutuelle-conseil.com, par exemple. L'UFC-Que Choisir propose aussi un comparateur indépendant à ses abonnés (www.quechoisir.org).
- Attention aux "prix d'appels" : certains assureurs vous font miroiter un petit prix en vous offrant deux mois gratuits ou 20 % de ristourne la première année, mais c'est un simple cadeau de bienvenue et votre cotisation bondira d'autant l'année suivante. Rien n'interdit en outre à la compagnie de majorer par la suite ses tarifs si elle a trop serré ses prix pour conquérir de nouveaux assurés, et doit se rattraper pour rétablir l'équilibre.

## Retraités invalides ou rentiers : ce que vous n'avez pas à déclarer

Pensions et allocations exonérées	Conditions à remplir
Les pensions de retraite et d'invalidité versées par la Sécurité sociale	Leur montant ne doit pas dépasser 3 379,95 € par an en 2015, et les ressources du foyer fiscal ne doivent pas excéder 9 503,89 € pour une personne seule (14 755,32 € pour un couple)
L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation supplémentaire d'invalidité	Aucune
La majoration de retraite pour <b>assistance à une tierce personne</b> reçue par les retraités qui doivent avoir recours à l'assistance d'une tierce personne	Elle est exonérée si elle est versée par les régimes obligatoires de la Sécurité sociale, y compris les régimes sociaux. Elle est imposable si elle est attribuée par un régime de prévoyance
La retraite mutualiste des <b>anciens combattants</b>	Dans la limite de 1 750, € en 2015
Les <b>pensions militaires, de guerre et assimilées</b> (retraite du combattant, traitements attachés à la Légion d'honneur à la médaille militaire, etc.)	Aucune
L'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et les aides sociales aux personnes âgées	Aucune
Allocation de reconnaissance en faveur des <b>harkis</b>	Aucune
Allocation de vétéranisme des <b>sapeurs-pompiers volontaires</b>	Aucune
La pension d' <b>orphelin</b> (ou rente éducation)	Elle est totalement exonérée si elle est versée par un régime de prévoyance facultatif. Celle attribuée par un régime obligatoire est aussi exonérée, mais seulement à concurrence du montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) si elle se substitue à cette dernière
Indemnités versées aux victimes de l' <b>amiante</b> ou à leurs ayants droit par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, ou par décision de justice	Aucune
Les allocations aux <b>personnes handicapées</b>	Aucune
Prestations et rentes services en cas d' <b>accident du travail ou de maladie professionnelle</b>	Exonérées si elles sont versées par un régime obligatoire de Sécurité sociale. Quand la victime n'entre pas dans le champ d'un de ces régimes, la rente versée par une assurance volontaire est exonérée dans la limite de celle qu'aurait servie le régime obligatoire



## **Crédits bancaires : un plus pour les retraités ?**

**Ainsi, les « séniors » ne seraient plus considérés comme des parias par les banques en matière de prêts...**

Partant du constat de l'allongement de la durée de la vie, certaines banques (mais les autres vont suivre certainement) repoussent les limites d'âge portant par exemple à 75 ans la possibilité de présenter une demande de prêt voire dans certains cas à 80 ans.

Ce sont surtout les montants des assurances qui seraient notoirement réduits.

Pour les banques, il ne s'agit pas d'un geste social mais d'un intérêt financier envers des retraités qui sur le plan économique disposent souvent d'un patrimoine important à leurs yeux.

## **Les retraités qui échappent au malus**

Aucun malus ne sera appliqué aux :

- retraités exonérés de CSG en raison du niveau de leur revenu ;
- retraités qui feront liquider leur retraite dans le cadre des dispositifs de retraite anticipée réservés aux assurés handicapés et aux travailleurs de l'amiante ;
- mères de famille ouvrières ayant élevé au moins trois enfants ou aux assurés ayant un taux d'incapacité au moins égal à 50 %, qui liquideront leur retraite à taux plein dès 62 ans, même s'ils n'ont pas la durée d'assurance requise ;
- personnes ayant apporté une aide à leur enfant handicapé ou interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper d'un proche en tant qu'aidant familial, qui liquideront leur retraite à taux plein, quelle que soit leur durée d'assurance, à 65 ans au lieu de 67 ans.

## **La retraite simple comme un clic !**

**Retraités ou futurs retraités, ne vous faites plus une montagne des démarches à accomplir pour faire valoir vos droits ! Grâce à ses multiples outils numériques, l'Assurance retraite vous facilite l'entrée dans cette nouvelle vie et sa gestion au quotidien.**

- **Un site plus riche et plus simple**

Quand on est le premier régime de retraite en France, avec plus de 635 000 nouvelles pensions chaque année, on se doit d'assurer un véritable service ! C'est la mission de l'Assurance retraite qui gère le régime général de la Sécurité sociale. Autrement dit la retraite de base des salariés du privé. Pour cela, un tout nouveau site internet, plus riche et plus simple, a été développé. Objectif : permettre à chacun de tout gérer sur son espace personnel, à partir d'un ordinateur, d'un mobile ou d'une tablette.



Le site offre :

- des espaces dédiés pour les salariés, retraités et entreprises ;
- un module de recherche sur les droits, démarches, services en ligne, formulaires... ;
- un contenu enrichi de vidéos, articles et de nouveaux supports d'information : chaîne Youtube, page Facebook, newsletters...

#### → **Préparer sa future retraite**

lassuranceretraite.fr offre aux salariés la possibilité de visualiser leur relevé de carrière ou d'en faire la demande par courrier. Véritable reflet de leur carrière, ce relevé contient l'ensemble des salaires soumis à cotisations, ainsi que le nombre de trimestres validés pour la retraite. L'espace personnel permet de :

- connaître son âge légal de départ à la retraite ;
- vérifier son relevé de carrière ;
- estimer le montant de sa retraite ;
- demander sa retraite en ligne.

#### → **Gérer sa retraite à distance**

L'Assurance retraite accompagne chaque assuré dans ses démarches tout au long de sa retraite avec de nouveaux services personnalisés, sécurisés et gratuits accessible dans un espace personnel.

Cet espace dédié permet de :

- consulter les trois derniers paiements de sa retraite ;
- télécharger une attestation de paiement ;
- consulter le montant de retraite imposable ;
- échanger par e-mail avec un conseiller ou demander un rendez-vous en cas de perte du conjoint par exemple.

#### → **Comment créer votre espace personnel ?**

Pour ouvrir votre espace personnel, c'est simple ! Se munir de son numéro de sécurité sociale et d'une adresse e-mail. Se connecter sur le site [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr), puis cliquer sur « Créer mon espace personnel ». Compléter ensuite les renseignements demandés.

#### → **Prévention et aide sociale**

L'Assurance retraite mène aussi une politique d'action sociale pour prévenir les effets du vieillissement : conseils sur le "bien vieillir", actions de prévention (nutrition, adaptation du logement...), aides à domicile.

Le site propose des conseils pour :

- découvrir de nouvelles activités ;
- soigner sa forme et sa santé ;
- aménager son logement ;
- se faire aider au quotidien.

A découvrir sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)



## Quelques chiffres

- 450 000 personnes cumulent une pension avec un revenu d'activité en 2013, soit environ 3 % des retraités.
- 8,13 € : c'est le salaire horaire minimum net à régler si vous employez un salarié à domicile.
- 9,6 % des acheteurs immobiliers ont plus de 70 ans en 2015. L'âge avançant, les seniors reviennent vers les centres des villes.
- 1,39 millions d'€ : c'est le montant de l'aide sociale allouée aux personnes âgées par les départements.

### VOTRE SANTÉ

#### SÉCURITÉ SOCIALE

- Plafond annuel: **38 616 €**

- Plafond mensuel: **3 218 €**

Ce niveau réglementaire sert au calcul des cotisations obligatoires de Sécurité sociale et des prestations en espèces. Ce montant est également utilisé en matière d'épargne retraite.

*Arrêté à paraître.*

#### HONORAIRES MÉDICAUX

- Généraliste (secteur 1)  
Consultation: **23 €** - Visite: **33 €**

- Spécialiste (secteur 1)  
Consultation: **25 €**

*Arrêté du 22 septembre 2011 (J.O. du 25).*

#### FORFAIT HOSPITALIER

**18 €/jour**

*Arrêté du 23 décembre 2009 (J.O. du 30).*

### VOTRE RETRAITE

#### PENSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance-retraite de base: **1 441,50 €** (150 fois le Smic horaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

*Circulaire Cnav du 26 janvier 2015.*

**Minimum de pension: 629,62 €/mois**

*Circulaire Cnav du 19 octobre 2015.*

#### RÉVERSION

**54 %** du montant de la pension du défunt.

#### PLAFONDS DE RESSOURCES

- pour une personne seule:

**19 988,80 €/an** (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

- pour un ménage:

**31 982,08 €/an.**

*Circulaire Cnav du 26 janvier 2015.*

#### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DU RÉGIME GÉNÉRAL

(depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014).

Valeur du point Arrco: **1,2513 €.**

Salaire de référence Arrco: **15,2589 €.**

Valeur du point Agirc: **0,4352 €.**

Salaire de référence Agirc: **5,3075 €.**

Réversion: **60 % de la pension du défunt.**

*Circulaires Agirc-Arrco du 13 mars 2015.*



## Rions un peu !



Un prêtre, qui marchait dans la rue, vit un petit garçon essayant d'appuyer sur la sonnette d'une maison. Le garçon était vraiment petit et la sonnette était vraiment trop haute pour lui. Après avoir remarqué ses efforts, le prêtre s'approcha de lui, lui passa son bras au-dessus de son épaule et appuya franchement sur la sonnette. Il lui sourit et lui demanda :

- Et maintenant, mon petit garçon, que fait-on ?
- Maintenant, on court !



Une mite demande à une autre :

- Dis-moi franchement, as-tu, oui ou non, percé dans le textile ?
- Disons que j'ai réussi à y faire mon trou...

- Avec mon voisin, nous nous rendons service. Par exemple, hier j'ai promené son chien et en échange il a rentré mes poubelles.
- Et aujourd'hui ?
- Je sors avec sa femme et lui il rentre mes poubelles.



On interviewe une célèbre star d'Hollywood :

- Etes-vous vraiment heureuse en ménage ?
- Incroyablement heureuse ! proclame la vedette. Pour la troisième fois mon mari et moi avons fait ajourner la procédure de divorce !



## Bulletin d'adhésion au SNPTP FO Défense Année 2016

Adhésion à la section « retraités » du SNPTP ..... **50,00 €**

**NOM :**

**Prénom :**

Adresse :

Tél :

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Dès réception du présent bulletin d'adhésion, la carte d'adhérent vous sera adressée. Dans l'attente, recevez toutes mes amitiés syndicalistes.

PARIS, le





# Solutions du sudoku et des mots croisés (parution « Echangeons sur la retraite » n° 29 – 1<sup>er</sup> trimestre 2016)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	X	A	S	P	E	R	A	T	I	O	N
2	L	E	G	A	L	E	R	O	U	E		
3	E	N	E	A	I	G	L	O	N	O		
4	C	O	N	S	T	R	I	C	T	I	O	N
5	T	N	T	I	R	O	I	Q	S			
6	I	S	A	T	I	N	S	U	C			
7	O	R	B	U	T	A	N	I	E	R	S	
8	N	P	E	D	A	L	E	S	O	E		
9	C	A	R	E	N	E	R	E	U	X		
10	M	O	R	S	T	F	O	R	T	E		
11	A	L	I	M	E	S	S	A	G	E	S	

1	8	6	9	5	4	3	7	2
2	5	4	3	6	7	8	9	1
9	3	7	8	1	2	5	4	6
8	6	2	5	4	3	9	1	7
5	9	1	7	8	6	2	3	4
4	7	3	2	9	1	6	5	8
7	1	5	6	3	8	4	2	9
6	2	9	4	7	5	1	8	3
3	4	8	1	2	9	7	6	5

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

### Horizontal

- 1 – Lieux de travail – Station.
- 2 – Partie du collier des chevaux – Chemin de grande randonnée.
- 3 – Similitude.
- 4 – Adresse – Il peut être de famille.
- 5 – Tour d'Italie – Habitation – Adjectif possessif.
- 6 – Lac de Russie – Notre Seigneur.
- 7 – La grille peut l'être.
- 8 – De naissance – Ville d'Allemagne (Rhénanie).
- 9 – Toute taxe comprise – Ascète.
- 10 – Monticule – Enseignement assisté par ordinateur.
- 11 – Docteur – Contraire de jour.
- 12 – Note – Être conjugué – Note.

### Vertical

- 1 – Charabia – Lettre grecque.
- 2 – Demi-frère – Touché de filet.
- 3 – Limité.
- 4 – Début de Elstar – Petits outils de graveur.
- 5 – Hasard – Début de adage – Cotation Assistée en Continu.
- 6 – Union Economique et Monétaire – Infinitif – Situé.
- 7 – La nuit peut l'être – Drame au Japon.
- 8 – Coulisse.
- 9 – Posé – Affectueux.
- 10 – Numéro – Cornemuse bretonne.
- 11 – Espèces – Tir – Infinitif.
- 12 – Halte – Greffe.

## SUDOKU

		4	8									
9	3				6			1	4			
2					3			5				
	9	1			8			6	7			
	7				1							
		3			9	6					4	
6					5		1	3	9			
							3					

